



AcFI Conseil

Accompagnement,
Formation et Insertion

FORMATION PROFESSIONNELLE

Procédures de sécurité en parcs zoologiques

Adresse : 14, rue Charles de Gaulle - 44470 CARQUEFOU

SIRET : 521 995 498 00016 - Code APE 8559A - www.acficonseil.org - acficonseil@orange.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 52 44 06864 44 auprès du Préfet de Région des Pays de la Loire

Préambule

Cette action de formation peut être éligible à une prise en charge par votre OPCA dans le cadre du plan formation. Renseignez-vous auprès de votre OPCA pour connaître exactement les modalités de prise en charge.

Objectifs de la formation

- Permettre à des salariés de parcs zoologiques ou assimilés d'être capables de respecter les règles de sécurité en toutes circonstances

Prérequis demandés

- Une expérience professionnelle minimum de trois mois en parcs zoologiques et assimilés est nécessaire

Public concerné

- Tout salarié ou toute personne travaillant à temps plein ou partiel dans un parc zoologique ou assimilé

Méthodes pédagogiques

- Transmettre des connaissances générales et/ou théoriques
- Montrer, faire-faire et faire-dire
- Faire acquérir des connaissances et/ou des compétences dans et par l'action

Durée

- Une journée, soit 7 heures

Nombre de participants

- Compris entre 6 et 12 salariés de parcs zoologiques ou assimilés

Modalité de validation des acquis

- Attestation de suivi de formation remise à chaque participant

Dates, lieu et horaires

- Dates proposées : **à définir**
- Lieu : **à définir**

Programme

La sécurité en parc zoologique : principes généraux et exercices d'application

Le formateur organise un exercice d'application des procédures de sécurité du parc afin d'améliorer les procédures en les adaptant aux circonstances locales et de les faire connaître et appliquer parfaitement par le personnel.

De ce fait, à la suite de l'exercice, une analyse complète des réactions de chacun est entreprise. Les procédures de sécurité sont ensuite modifiées et/ou complétées.